COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 13 JUIN 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.
Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.
Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.
Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.

COURRIERS CLUBS

Sportif de Garges : Mail du 06-06-23
Pris note de votre impossibilité d'établir la FMI pour la rencontre de critérium U11 du 04-06-23 contre Marcouville
La commission attend la fourniture de la feuille de match papier.

ASF Argenteuil : Mail du 08-06-23
Réception de la feuille de match papier pour la rencontre de critérium U15 du 21-05-23 contre Combo Futsal.

Persanaise Cfj : Mail du 09-06-23
Pris note de votre déplacement et de la rédaction d'une feuille de match papier le dimanche 28-05-23 à Marcouville (criterium U11). En l'absence de feuille de match transmise par le club recevant, la commission vous demande de transmettre le résultat de la rencontre.

1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U13

Match n° 25785367 : Asf Argenteuil 1 / Marcouville City CP 1 du 11-06-23

2ème APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U13

Match n° 25785361 : Garges Djibson Asc 1 / Sportifs de Garges 1 du 03-06-23
Match n° 25785363 : Marcouville City CP 1 / Garges Djibson Asc 1 du 28-05-23

CRITÉRIUM U11

Match n° 25795744 : Ermont Ams 1 / Garges Djibson Asc 1 du 03-06-23
Match n° 25795742 : Marcouville City CP 1 / Sportifs de Garges 1 du 04-06-23
Match n° 25795756 : Marcouville City CP 2 / Persanaise Cfj 1 du 28-05-23
Match n° 25795758 : Sportifs de Garges 2 / Marcouville City CP 2 du 04-06-23

1er FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U11

Match n° 25795736 : Marcouville City CP 1 / Garges Djibson Asc 1 du 21-05-23
Absence de l'équipe de Garges Djibson 1
Garges Djibson Asc 1 **:** 1er forfait non avisé
Marcouville City CP 1 : 5 Buts
Garges Djibson Asc 1 : 0 But
Garges Djibson Asc : amende 15 €

CRITÉRIUM U13

Match n° 25795740 : Attainville Futsal C1 / Garges Djibson Asc 1 du 10-06-23
Lecture de la feuille de match, absence de l'équipe de Garges Djibson 1
Garges Djibson Asc 1 **:** 1er forfait non avisé
Attainville Futsal C 1 : 5 Buts
Garges Djibson Asc 1 : 0 But
Garges Djibson Asc : amende 15 €

NON RÉCEPTION FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

SENIOR D2

Match n° 25063104 : Montigny Lvdb 1 / St Brice Aso 1 du 20-05-23
Non réception feuille de match après 2 réclamations, match perdu par pénalité aux 2 clubs.
Montigny Lvdb 1 : 0 But -1 Point
St Brice Aso 1 : 0 But -1 Point
Montigny Lvdb: **amende 52 €**

CRITÉRIUM U15

Match n° 25660358 : Marcouville City CP 2 / Asf Argenteuil 1 du 21-05-23
Non réception feuille de match après 2 réclamations, match perdu par pénalité au club recevant.
Marcouville City CP 2 : 0 But
Asf Argenteuil 1 : 6 Buts
Marcouville City CP : **amende 52 €**

CRITÉRIUM U11

Match n° 25795753 : Sannois Fce 1 / Marcouville City CP 2 du 21-05-23
Non réception feuille de match après 2 réclamations, match perdu par pénalité au club recevant.
Sannois Fce 1 : 0 But
Marcouville City CP 2 : 2 Buts
Sannois Fce : **amende 30 €**

RÉUNION D'INFORMATION

La Commission Futsal tiendra au siège du DVOF - 6, avenue du Bosquet à Baillet en France, une réunion d'information sur les classements 2022-2023 (montées et descentes), les modifications prévisionnelles des calendriers 2023-2024 des équipes Senior Futsal et la nouvelle organisation des critériums jeunes et plateaux Futsal :
le lundi 26 juin 2023 à 19h30.
Tous les clubs futsal et libre désirant engager des équipes de jeunes en critériums ou plateaux seront les bienvenus à cette réunion.

Prochaine réunion
Lundi 19 juin à 18H30